

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1825

7 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>Akita S.A.</b> .....	<b>87558</b>	<b>Caring Community S.A.</b> .....	<b>87564</b>
<b>Allard Invest Holding Bresil S.à r.l.</b> .....	<b>87556</b>	<b>Casa Da Vinci S.à r.l.</b> .....	<b>87589</b>
<b>AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav</b> .....	<b>87558</b>	<b>Casa Da Vinci S.à r.l.</b> .....	<b>87588</b>
<b>AM Investissements</b> .....	<b>87558</b>	<b>Casa Milano S.à r.l.</b> .....	<b>87588</b>
<b>Ammag S.à.r.l.</b> .....	<b>87566</b>	<b>Cattleya Investments</b> .....	<b>87593</b>
<b>Anoka Engineering and Consulting S.A.</b> .....	<b>87559</b>	<b>Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A.</b> .....	<b>87587</b>
<b>Arcotex S.A.</b> .....	<b>87558</b>	<b>Cerafer S.à r.l.</b> .....	<b>87588</b>
<b>Arpo S.à r.l.</b> .....	<b>87557</b>	<b>Concorde Investments S.A.</b> .....	<b>87578</b>
<b>Assya Holding</b> .....	<b>87563</b>	<b>Concord S.A.</b> .....	<b>87589</b>
<b>Assya Holding</b> .....	<b>87563</b>	<b>C.S.S.R. S.à r.l.</b> .....	<b>87587</b>
<b>Audatex Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>87559</b>	<b>Du Fort Investors S.A.</b> .....	<b>87589</b>
<b>Au Taste' Vins S.à r.l.</b> .....	<b>87563</b>	<b>Eureka-Its S.A.</b> .....	<b>87587</b>
<b>BGI Brands S.à r.l.</b> .....	<b>87565</b>	<b>Fiduplan S.A.</b> .....	<b>87600</b>
<b>Binoculus S.A., SPF</b> .....	<b>87563</b>	<b>Financière William's S.à r.l.</b> .....	<b>87600</b>
<b>Binoculus S.A., SPF</b> .....	<b>87565</b>	<b>Grosvenor First European Property Investments S.A.</b> .....	<b>87554</b>
<b>Blue Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>87564</b>	<b>Hotel Advisor Associates S.à r.l.</b> .....	<b>87556</b>
<b>Blue Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>87564</b>	<b>Icare Holdings S.A.</b> .....	<b>87565</b>
<b>BNP Paribas Focused Strategies Funds</b> ..	<b>87565</b>	<b>Jurbise Sicav</b> .....	<b>87577</b>
<b>Bolton Group International S.A.</b> .....	<b>87577</b>	<b>Le XL S.à r.l.</b> .....	<b>87589</b>
<b>Bolton Group International S.A.</b> .....	<b>87577</b>	<b>Le XL S.à r.l.</b> .....	<b>87588</b>
<b>Bolton Trading Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>87564</b>	<b>Nivalex S.A.</b> .....	<b>87586</b>
<b>Bonne Table S.à.r.l.</b> .....	<b>87577</b>	<b>Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l.</b> .....	<b>87559</b>
<b>Brasserie des Sports S.à.r.l.</b> .....	<b>87578</b>	<b>UBS Third Party SIF Management Company S.A.</b> .....	<b>87600</b>
<b>Brock Alloy Wheels G.m.b.H.</b> .....	<b>87578</b>	<b>Universal Equipment S.à r.l.</b> .....	<b>87593</b>
<b>Byron Enterprises</b> .....	<b>87586</b>	<b>UREIT Prop B S.à r.l.</b> .....	<b>87594</b>
<b>Captiva Capital III GP S.à r.l.</b> .....	<b>87587</b>		
<b>Care Holding S.A.</b> .....	<b>87588</b>		

**Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.935.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Grosvenor First European Property Investments S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 September 1997 by Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 723, page 34696 dated 30 December 1997, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 60.935 and whose articles of association (the "Articles") was last amended by a deed drawn up on 30 September 2005 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1064, page 51034 dated 19 October 2005.

The meeting was opened with Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the date of the annual general meeting of the Company which shall be held on 30 June of each year at 2 p.m. and to subsequently amend article 12 of the Articles as to reflect the taken decision.

2. Micellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole Resolution*

The meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the Company which shall be held on 30 June of each year at 2 p.m. and to subsequently amend article 12 of the Articles as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

" **Art. 12.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 30 June at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next business day."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated two thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Grosvenor First European Property Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 30 Septembre 1997 de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 723, page 34696 daté du 30 décembre 1997, ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 60.935 et dont les statuts (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte notarié du 30 Septembre 2005 de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1064, page 51034 daté du 19 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

#### *Ordre du jour*

1. Changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 30 juin de chaque année à 14 heures et par la suite modifier l'article 12 des Statuts afin de refléter la décision prise.

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 30 juin de chaque année à 14 heures et par la suite modifier l'article 12 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le 30 juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29521. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091909/108.

(100102455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Allard Invest Holding Bresil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hotel Advisor Associates S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.537.

In the year two thousand ten,  
on the twenty-second day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r. l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 140 830), (the “Shareholder”),

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, residing professionally in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 June 2010,

said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of “HOTEL ADVISOR ASSOCIATES S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 125 (hundred and twenty-five) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, with registered office at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a notarial deed enacted on 29 January 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 462 on 03 March 2009, page 22130, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 144 537.

The Articles of Incorporation have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the Company’s name into “ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.”.

2 To amend Article FOUR (4) of the Company’s articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to change the Company’s name into “ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend Article FOUR (4) of the Company’s articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

**Art. 4.** “The Company will have the name: “ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.”.”

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix,

le vingt-deux juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 140 830), (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, résidant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 18 juin 2010,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de «HOTEL ADVISOR ASSOCIATES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, établie et ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 462, le 03 mars 2009, page 22130 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 144 537 (la «Société»).

Les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en «ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.».

2 Modification de l'article QUATRE (4), des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter le changement de la dénomination sociale, l'Associé décide de modifier l'article QUATRE (4), des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 4.** «La Société prend la dénomination de «ALLARD INVEST HOLDING BRESIL S.à r.l.»»

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7553. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010092580/92.

(100103149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

### **Arpo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 21.187.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### *Extrait*

Par jugement du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ARPO s.à.r.l., avec siège social à L- 1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

Le même jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme  
Me Valérie DUPONG  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010092896/16.

(100103350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Akita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.638.

---

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)  
Signature

Référence de publication: 2010092888/12.

(100102799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 146.820.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092890/11.

(100103071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**AM Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.781.

---

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)  
Signature

Référence de publication: 2010092892/12.

(100102798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Arcotex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 75.356.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
ARCOTEX S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010092895/14.

(100103087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Tishman Speyer Caffamacherreih S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.329.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.234.

—  
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 juin 2010, sous le numéro L100083411.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010093135/19.

(100102783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Anoka Engineering and Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.656.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092893/10.

(100102722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 373.014.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June,

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Audatex Holdings LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, United States of America and registered with the trade register of Delaware under number 4113892 (hereafter the "Sole Shareholder")

here represented by M. Régis Galiotto, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 30, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state as follows:

I. That Audatex Holdings LLC is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Audatex Holdings II S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.637 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1240 on June 27, 2006.

The company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on October 9, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2654 on November 20, 2007 (the "Company").

II. That the Company's share capital is set at nine hundred ninety six thousand three hundred twenty five Euros (EUR 996,325) represented by thirty nine thousand eight hundred fifty three (39,853) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each.

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725).

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725) in order to raise it from its present amount of nine hundred ninety six thousand three hundred twenty five Euros (EUR 996,325) to three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euros (EUR 373,014,050) by the issue of fourteen million eight hundred eighty thousand seven hundred nine (14,880,709) new shares of the Company, having a par value of twenty five Euros (EUR 25) and an aggregate value of three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725) vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

2. Subscription by Audatex LLC (aforementioned) for all New Shares;

3. Full payment of the New Shares by the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725) (the "Receivable");

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Receivable;

5. Amendment of Article 5 of the Company's articles of association to give it the following content:

"The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euros (EUR 373,014,050) divided into fourteen million nine hundred twenty thousand five hundred sixty-two (14,920,562) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable."

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725) in order to raise it from its present amount of nine hundred ninety six thousand three hundred twenty five Euros (EUR 996,325) to three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euros (EUR 373,014,050) by the issue of fourteen million eight hundred eighty thousand seven hundred nine (14,880,709) new shares of the Company, having a par value of twenty five Euros (EUR 25) and an aggregate value of three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy-holder declares to subscribe to all fourteen million eight hundred eighty thousand seven hundred nine (14,880,709) New Shares, with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each and an aggregate par value of three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725) and to fully pay them up by means of a conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725).

#### *Valuation*

The Receivable is valued at book value as at June 30, 2010 amounting to three hundred seventy two million seventeen thousand seven hundred twenty five Euros (EUR 372,017,725).

Such value has been decided by the Sole Shareholder by way of a declaration of value (the "Declaration of Value") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement (the "Valuation Statement").

#### *Evidence of the receivable's existence*

Evidence of the Receivable's existence and of its value has been given to the undersigned notary by a copy of the following documents:

- The Declaration of Value;
- The Valuation Statement.

Said Declaration of Value and Valuation Statement shall remain attached to the present deed.



### Second resolution

Further to the above increase of the share capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euros (EUR 373,014,050) divided into fourteen million nine hundred twenty thousand five hundred sixty-two (14,920,562) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

There being no further business the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le trente juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Audatex Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4113892 (l' «Associé Unique»)

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Audatex Holdings LLC, précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Audatex Holdings II S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.637 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1240 en date du 27 juin 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2654 en date du 20 novembre 2007 ( la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 996,325) représenté par trente-neuf mille huit cent cinquante-trois (39,853) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique est le bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à trois cent soixante-douze millions dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725).

IV. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de trois cent soixante-douze millions dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 996,325) à trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373,014,050) par l'émission de quatorze millions huit cent quatre-vingt mille sept cent neuf (14,880,709) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de trois cent soixante-douze millions dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Parts Sociales Nouvelles»);

2. Souscription de toutes les Parts Sociales Nouvelles par Audatex LLC, précitée;

3. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à trois cent soixante-douze millions dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725) (la «Créance»);

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur la Créance;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373.014.050) représenté par quatorze millions neuf cent vingt mille cinq cent soixante-deux (14.920.562) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-douze million dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 996,325) à trois cent soixante-treize million quatorze mille cinquante Euros (EUR 373,014,050) par l'émission de quatorze million huit cent quatre-vingt mille sept cent neuf (14,880,709) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de trois cent soixante-douze million dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les quatorze million huit cent quatre-vingt mille sept cent neuf (14,880,709) Parts Sociales Nouvelles, disposant d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et d'une valeur nominale totale de trois cent soixante-douze million dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725) et de les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à trois cent soixante-douze million dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725).

#### *Evaluation*

L'apport est évalué à sa valeur comptable au 30 juin 2010 et s'élevant à trois cent soixante-douze million dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 372,017,725). Cette valeur a été décidée par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») et acceptée par les gérants de la Société par une certification de valeur (la «Certification de Valeur»).

#### *Preuve de l'existence de la créance*

La preuve de l'existence de la Créance et de sa valeur a été donnée au notaire par production de la copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur
- Certification de Valeur;

Ladite déclaration de valeur et la certification de valeur resteront attachées au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373.014.050) représenté par quatorze millions neuf cent vingt mille cinq cent soixante-deux (14.920.562) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29529. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094755/192.

(100106139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Assya Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092899/11.

(100102810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Assya Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092900/11.

(100102811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Au Taste' Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.772.

Le bilan rectifié au 31.12.2009, qui remplace le bilan au 31.12.2009, déposé au Registre de Commerce en date du 15/06/2010 sous la référence (L100083749.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juillet 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010092901/14.

(100102870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Binoculus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.043.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 16 juin 2010*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Mesdames Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La société D.S. CORPORATION S.A., ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère  
BINOCULUS S.A., SPF  
Signatures

Référence de publication: 2010092919/18.

(100102735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel  
Gérant

Référence de publication: 2010092913/11.

(100103178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel  
Gérant

Référence de publication: 2010092914/11.

(100103179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Bolton Trading Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.077.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOLTON TRADING CORPORATION S.à r.l.  
Maarten van de Vaart  
Gérant

Référence de publication: 2010092915/12.

(100102851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Caring Community S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.031.

---

Suite à l'assemblée Générale des actionnaires de la société Caring Community S.A. en date du 5 juillet 2010 les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation du directeur suivant en date du 5 juillet 2010:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geelen en Pays-Bas demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de directeur de la Société.

- Nomination du directeur suivant en date du 5 juillet 2010 pour une durée déterminé de six ans:

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam en Pays-Bas demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de directeur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caring Community S.A.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2010093516/20.

(100102831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**BGI Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 146.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BGI BRANDS S.à r.l.  
Maarten van de Vaart  
Gérant

Référence de publication: 2010092918/12.

(100102868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Binoculus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 31.043.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092920/10.

(100102738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.982.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010092921/11.

(100103372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Icare Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 18.649.

Société constituée suivant acte reçu par Me Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1981, acte publié au Mémorial C n° 274 du 11 décembre 1981. Les statuts furent modifiés par Me Marc Elter le 24 décembre 1982 (Mem C n° 46 du 21.02.1983) et le 22 octobre 1993 par Me Reginald Neuman (Mem C n° 613 du 30.12.1993).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 25 juin 2010 que:

Les mandats d'administrateur de Messieurs Heinrich Kohler, Jacques-Pierre Labesse, Jean Wagener et Marc Chatel venant à échéance, l'assemblée renouvelle à chacun leur mandat pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes MAZARS, rue Henri M. Schnadt 10A à Luxembourg est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour extrait  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2010093008/21.

(100103080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Ammag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.437.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is appeared:

BNP PARIBAS, succursale Luxembourg, a succursale de BNP PARIBAS (R.C.S Paris 662 042 449) having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 23.968, here represented by Mr Emmanuel LEBEAU, employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 June 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Chapter I. Form. Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "AMMAG S.à.r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is to act as an agent in dedicated leasing, subleasing or freighting transactions. This purpose may include but is not limited to novation and assignment of payments linked to leases, subleases or any other type of commercial, financial or legal relationship included in such dedicated transactions.

In this frame, the Company is authorized to do any action in direct or indirect connection and relevance with this activity.

The Company may borrow in any kind or form whatsoever.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles the holder thereof to one vote.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office and at all times within the Grand Duchy of Luxembourg. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several Managers who need not be shareholders themselves (the "Managers").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers' meeting shall be held in Luxembourg.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of two or more Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions (including any in relation to the declaration or payment of any dividends by the Company) will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication, provided they originate from Luxembourg, enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

The originals of all minutes of any meetings of the Board of Managers shall at all times be retained in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties. The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for



gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication, provided they originate from Luxembourg, enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

**Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth Thursday of April each year at 10:00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure and Vote at Meetings.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder. Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts, which will be drawn up according to the Law of 19<sup>th</sup> December, 2002 concerning the Registre de Commerce et des Sociétés, accounting and annual financial statements of companies and modifying some other legal dispositions, are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, BNP Paribas, Succursale Luxembourg, pre-named declared to subscribe all the one hundred twenty-five (125) new shares with a nominal value of one hundred Euro (Eur 100,-) each and to fully pay in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

*Shareholders resolutions*  
*First resolution*

The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

*Managers - class "A"*

- Mr Etienne JACQUES, Employee, born on 3 February 1982 in Epernay (France) 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mr Vincent GUERBE, Employee, born on 25 September 1972 in Versailles (France), F 75002 Paris, 16, rue de Hanovre.

*Managers - class "B"*

- Mr Yvan JUCHEM, Employee, born on 8 December 1960 in Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Eric BERG, Employee, born on 5 September 1959 in Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

*Second resolution*

The registered office shall be at 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The number of statutory auditors is set at one (1) and the following person is appointed as auditor for a period ending at the Shareholders Meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2010: PriceWaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-65.477.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BNP PARIBAS, succursale Luxembourg, une succursale de BNP PARIBAS (R.C.S Paris 662 042 449), ayant son siège social à L-2087 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.968, ici représentée par Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé, 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "AMMAG S.à.r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure

provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'agir en tant qu'agent dans des transactions de crédit bail, de sous crédit bail, de transport. Cet objet peut inclure mais n'est pas limité à la cession de créances (par tout moyen) en relation avec des transactions de crédit bail, de sous crédit bail ou tout autre type de relations commerciales, financières ou juridiques incluses dans les transactions précédemment citées.

Dans ce cadre, la Société est autorisée à effectuer toute action en rapport direct ou indirect avec cette activité.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile ou nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Un registre des associés sera tenu au siège social, à chaque fois au Grand-Duché de Luxembourg, et tout associé pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque associé et l'indication du nombre de ses parts sociales, l'indication des paiements effectués sur ses parts sociales ainsi que les transferts des parts sociales avec leur date. Chaque associé notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre des associés. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des associés seront délivrés aux associés. La Société peut émettre des certificats de parts sociales nominatives multiples.

Toute cession de parts sociales sera inscrite dans le registre des associés par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés. Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Chaque réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions (y comprises celles relatives à la déclaration de paiements de tout dividende par la Société) seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire, sous réserve que ceux-ci émanent du Luxembourg, permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé. Les originaux de tous les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance, doivent, à chaque fois, demeurer au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17. Auditeur.** Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signé par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Un ou plusieurs associés peuvent prendre part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire, sous réserve que ceux-ci émanent du Luxembourg, permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à l'assemblée.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le quatrième jeudi d'avril de chaque année à 10h00.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Année sociale, Comptes annuels, Affectation des bénéfices

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, qui seront établis selon la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, BNP Paribas, Succursale Luxembourg, prénommé, a déclaré souscrire toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000.-.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2010.

### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

#### *Gérant de la catégorie "A":*

- Etienne JACQUES, employé privé, né le 3 février 1982 à Epernay (France), 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Vincent GUERBE, employé, né le 25 septembre 1972 à Versailles (France), L-75002 Paris, 16, rue de Hanovre.

#### *Gérant de la catégorie "B":*

- Yvan JUCHEM, employé privé, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Eric BERG, employé privé, né le 5 septembre 1959 à Luxembourg, 10A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Seconde résolution*

Le siège social est établi au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### *Première résolution*

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période se clôturant à l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:

PriceWaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. LAC/2010/25778. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010100953/586.

(100112150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.



**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bolton Group International S.A.

M. van de Vaart

Référence de publication: 2010092922/12.

(100102881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bolton Group International S.A.

M. van de Vaart

Référence de publication: 2010092923/11.

(100102887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Bonne Table S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4571 Obercorn, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.018.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092924/10.

(100102911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Jurbise Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.042.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie de résolutions circulaires le 5 juillet 2010*

Suite à la démission de Monsieur Donald VILLENEUVE de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 25 mai 2010, les Administrateurs décident de coopter Monsieur Patrick WAGENAAR en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Donald VILLENEUVE, administrateur démissionnaire.

A cet effet, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Patrick WAGENAAR, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Régis LEONI,
- Monsieur Paulo ANTUNES DAS NEVES.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour JURBISE SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSOHN

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010093719/21.

(100103727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Brasserie des Sports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 56.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010092925/12.  
(100102993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.  
R.C.S. Luxembourg B 99.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2010

Pour BROCK ALLOY WHEELS G.M.B.H.  
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2010092926/13.  
(100103408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Concorde Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.501.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of July.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, duly represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 15 July 2010.
2. Mr Pierre LENTZ, prenamed,
3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, duly represented by Mr Pierre LENTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 15 July 2010.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is CONCORDE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 150.000 (one hundred fifty thousand Euro) divided into 150.000 (one hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1.500.000 (one million five hundred thousand Euro) to be divided into 1.500.000 (one million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on July 18, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1<sup>st</sup> Monday of the month of May at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The appearing parties declare that the 150.000 (one hundred fifty thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., predesignated . . . . .	149.998	149.998
2. Mr Pierre LENTZ, prenamed . . . . .	1	1
3. Mr Luc HANSEN, prenamed . . . . .	1	1
TOTAL . . . . .	150.000	150.000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 150.000 (one hundred fifty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

#### *A signatory director:*

1. Mr Vladimir TCHIJEVSKI, engineer, born on 17 May 1959 in Kamensk-Uralsky, Russia, residing at 11, rue du Parc, L-8031 Strassen,

*B signatory directors:*

2. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Vladimir TCHIJEVSKI, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 65.469.

*Third resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 juillet 2010.

2. Monsieur Pierre LENTZ, prénommé,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 juillet 2010. Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CONCORDE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) qui sera représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 18 juillet 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et Paiement

Les parties comparantes déclarent que les 150.000 (cent cinquante mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée .....	149.998	149.998
2. M. Pierre LENTZ, prénommé .....	1	1
3. M. Luc HANSEN, prénommé .....	1	1
TOTAUX .....	150.000	150.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

##### Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, ingénieur, né le 17 mai 1959 à Kamensk-Uralsky, Russie, demeurant au 11, rue du Parc, L-8031 Strassen,

##### Administrateurs de catégorie B:

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 65469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32553. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101554/413.

(100114748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Nivalex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.009.

- Constituée en date du 22 septembre 1997 suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 550 du 6 janvier 1998;

- Statuts modifiés en date du 29 décembre 2000 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 811 du 26 septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 14 mai 2010 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, comme suit:

*\* aux postes d'administrateurs:*

- M. Luigi BELLI, expert-comptable, né le 15 octobre 1940 à CH-PERSONICO, demeurant professionnellement à CH-6901 LUGANO, 6, Via Peri.

Monsieur Luigi BELLI, dont le mandat est renouvelé, conserve ses fonctions de Président.

- Madame Nicla CANTONI, employée privée, née le 18 octobre 1972 à CH-LUGANO, demeurant professionnellement à CH-6901 LUGANO, 6, Via Peri.

- M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, né le 20 décembre 1956 à L-LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

*\* au poste de commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

*Pour la société NIVALEX S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010095042/29.

(100106428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Byron Enterprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.073.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
BYRON ENTERPRISES S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010092927/12.

(100103079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**C.S.S.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 101.069.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092928/10.

(100103331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 127.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092929/10.

(100103127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Eureka-Its S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.425.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2010*

L'an deux mille dix, le vingt-quatre avril, à seize heures, les actionnaires de la société EUREKA-ITS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

La démission de l'administrateur Monsieur Roland HABER est acceptée.

Monsieur David Bavay, demeurant à rue de Toernich, 86 à 6700 Arlon est nommé(e) administrateur en remplacement de Monsieur Roland HABER, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890) étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour une période d'une année.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Rodange, le 24 avril 2010.

Alain Zeleznik / Eric Pansin  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092968/22.

(100102912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010092930/12.

(100102806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Care Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.005.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092931/10.

(100103424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Casa Da Vinci S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le XL S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 52.300.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092932/11.

(100103347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Casa Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1936 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 110.052.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092934/10.

(100103327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

*Décision de l'associée unique du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

L'associée unique décide de remplacer Monsieur Schmuël Kleeblatt, gérant, avec adresse professionnelle à Mamer, 18, rue Mont Royal, par Madame Ariela Marad, gérante, demeurant à Israël 40200 Givat Shapira, Ferme 33, pour une durée indéterminée. Elle peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010092936/15.

(100102834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Casa Da Vinci S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le XL S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 52.300.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092933/11.

(100103349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 64.603.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 juillet 2010.*

*Résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Carlo Bruno Cellerino, demeurant à Via Borgomanero 50, I-28040 Paruzzaro (Italie), président;
- M. Dominique Audia, demeurant a 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco Gostoli, demeurant à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Ernst & Young S.A., 7 Parc d' Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme  
Du Fort Investors S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010093966/21.

(100104824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Concord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 154.451.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) FIDIGA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23 598, ici représentée par son gérant en fonction Madame Marie Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- 2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CONCORD S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La prise de participations pourra prendre la forme d'acquisition ou la souscription d'actions, obligations, warrants ou titre de créances émises par des entreprises ainsi que l'acquisition de brevets, marques ou droits quelconques.

Elle peut en outre acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, échange ou autrement.

Pour la gestion, le contrôle ou la défense de ses intérêts dans toute entreprise dans laquelle elle a investi ou envisage d'investir, la société peut assumer tout mandat d'administrateur, gérant ou mandataire. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux et administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général, fournir toutes prestations de services et exécuter tous mandats sous forme d'étude, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières, ainsi que, pour son propre compte, acquérir, mettre en valeur, louer ou aliéner, toutes propriétés immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euros (310.000,00 €) représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 juillet 2015 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 19, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente-et-un décembre 2010.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2011.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) FIDIGA S.A. , prénommé, mille deux cent trente huit actions . . . . .	1.238
2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, prénommée, deux actions . . . . .	2
Total: mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, par certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'an 2016

a) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de société, né à Uccle (B), le 5 janvier 1950, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7 Rue du Fort Rheinsheim.

b) Madame Marie Joseph RENDERS, administrateur de société, né à Halle (B), le 17 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.



c) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, Rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23 598, dont le représentant permanent est Madame Marie-Joseph Renders, préqualifiée.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée de l'an 2016.

La société anonyme EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, Centre Kennedy, 45, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.937.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé.

Signé: M. J. Renders, M-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. LAC/2010/31616. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099873/195.

(100112680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

### **Cattleya Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092935/10.

(100102740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

### **Universal Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 41.650.

#### *Extrait d'une convention de cession de parts sociales du 30 juin 2010*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 30 juin 2010, que:

1. Monsieur Thierry Maréchal, demeurant à B-6860 Bernimont, 6, Rue du Fet a cédé les 750 parts sociales qu'il détenait dans la société UNIVERSAL EQUIPMENT à la société de droit belge VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP SA dont le siège social est sis à B-1080 BRUXELLES (Molenbeek-Saint-Jean), Rue du Ruisseau, 25-27.

Par conséquent, à compter du 30 juin 2010, la répartition du capital social de la société UNIVERSAL EQUIPMENT SARL est la suivante:

Société VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP SA: 750 parts sociales

#### *Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 30 juin 2010 à Windhof*

La gérance de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL EQUIPMENT a pris la décision suivante:

1. Elle décide de transférer le siège social de la société de R17, Route des 3 Cantons à L-8399 WINDHOF, à l'adresse suivante:

Route des 3 Cantons 9

L-8399 WINDHOF

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2010 à Windhof*

L'Assemblée Générale de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL EQUIPMENT a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant technique, pour une durée indéterminée, l'ancien gérant unique, Monsieur Thierry Maréchal, demeurant à Rue du Fet, 6 à B-6860 Bernimont;

2. L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant administratif, pour une durée indéterminée, la société VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP S.A.

La société VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP S.A. sera représentée par son représentant permanent Monsieur David Vanheede, demeurant à Dadizelestraat, 62 à B-8560 Wevelgem.

Référence de publication: 2010095155/29.

(100105529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**UREIT Prop B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.442.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) The company UREIT S.à r.l. having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in process of incorporation;

hereby represented by Mrs Delloula Aouinti, residing in Luxembourg, in her capacity as manager of UREIT S.à r.l.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

**Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

**Art. 3.** The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

**Art. 4.** The Company's denomination shall be "UREIT Prop B S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

**Art. 7.** The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs of the Partners may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency). In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

**Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 14.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 16.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

**Art. 18.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will relinquish their powers and remuneration as Partners of the Company.

**Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

#### *Special dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been fully paid up by UREIT S.à r.l. by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at 950 Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 4 (four).
2. Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs. Delloula Aouinti, company secretary, born in Villerupt (France) on 4<sup>th</sup> April 1979, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
  - Ms Samantha PEPPER, deputy company secretary, born in Stevenage (United Kingdom) on 28<sup>th</sup> December 1984, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Mrs. Christine CLARKE, head of asset management - Europe, born in Leeds (United Kingdom) on 4<sup>th</sup> May 1967 with professional address at 60 Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom.
  - Mrs. Audrey LEWIS, manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 28<sup>th</sup> August 1968 with professional address at 25, rue du Schlammestée, L-5770 Weiler-la-Tour.
3. The Company shall have its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,
4. The Company "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as independent auditor.
5. The appointment of the independent auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statement for the financial year 2011.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UREIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation, ici valablement représentée par Madame Delloula Aouinti, en sa qualité de gérante de la société UREIT S.à r.l.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «UREIT Prop B S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établie dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Ni les créanciers ou les héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration ou de déclaration fiscale) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15,000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise). Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

**Art. 11.** La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 16.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition spéciale*

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et fini le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

UREIT S.à r.l. ....	500 parts sociales
TOTAL .....	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 950,- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Madame Delloula Aouinti, secrétaire générale, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
  - Mademoiselle Samantha Pepper, assistante secrétaire général, née à Stevenage (Royaume-Uni), le 28 décembre 1984, demeurant professionnellement à L2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;
  - Madame Christine Clarke, responsable de la gestion des actifs - Europe, née à Leeds (Royaume-Uni), le 4 mai 1967, demeurant professionnellement à 60 Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni;
  - Madame Audrey Lewis, manager indépendant, née à Glasgow (Royaume-Uni) le 28 août 1968, demeurant professionnellement à L-5770 Weiler-la-Tour, 25, rue du Schlammestée.
3. Le siège social de la Société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
4. Est nommée réviseur d'entreprises la Société «PricewaterhouseCoopers S.à r.l.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B 65477).
5. Le mandat de réviseur d'entreprise restera valide jusqu'à l'agrément des comptes de l'exercice social de 2011.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31190. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100145/327.

(100112407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**UBS Third Party SIF Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.641.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2010*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Ms Amanda O'Brien, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Ralf Schröter, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg  
Mandat non renouvelé:

- Mr Alain Hondequin

Sont élus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Mr Oliver Schütz, président et membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- Mr David Lahr, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

*Pour UBS THIRD PARTY SIF MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010095200/24.

(100104808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Financière William's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.597.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092973/11.

(100103051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---

**Fiduplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 44.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010092974/12.

(100102902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

---